

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 7 juillet 2020

Délibération
n°104-2020
Point 4.4.12

Point 4.4.12 de l'ordre du jour

Dispositif Cas de force majeure CoVid19 pour la mobilité internationale étudiante sortante

EXPOSE DES MOTIFS

Ce dispositif Cas de force majeure CoVid19 pour la mobilité internationale étudiante sortante a pour objectif de soutenir les étudiants en mobilité internationale qui ont dû engager des frais extraordinaires pour revenir en urgence de leur pays de destination, entre mars et juin 2020.

Ce dispositif est piloté par la Vice-présidente Relations internationales et il est mis en œuvre par la Direction des relations internationales.

Ce dispositif est destiné aux étudiants de l'Université de Strasbourg en mobilité internationale au moment de la crise sanitaire entre mars et juin 2020, éligible et/ou allocataire aux dispositifs de soutien AMI ou Unistra.

Le recensement des frais supplémentaires a été réalisé par la Direction des relations internationales entre avril et juin 2020. Chaque étudiant éligible à ce dispositif a été contacté individuellement pour recenser ses frais extraordinaires ainsi que les justificatifs associés, avec une date limite de retour par mail fixée au 19 juin 2020.

La proposition est d'attribuer des forfaits aux étudiants éligibles en fonction de leur pays de destination des étudiants éligibles et en complément de soutien cas de force majeure de composante :

Forfaits définis par le continent dans lequel se situe le pays de destination de la de la mobilité internationale de l'étudiant	forfait cas de force majeure mobilité internationale par étudiant
FORFAIT CAS DE FORCE MAJEURE - MOBILITE AFRIQUE	600 €
FORFAIT CAS DE FORCE MAJEURE - MOBILITE AMERIQUE	600 €
FORFAIT CAS DE FORCE MAJEURE - MOBILITE ASIE	650 €
FORFAIT CAS DE FORCE MAJEURE - MOBILITE OCEANIE	800 €
FORFAIT CAS DE FORCE MAJEURE - MOBILITE EUROPE	100 €
Forfaits en complément de soutien cas de force majeure de composante	forfait cas de force majeure mobilité internationale par étudiant
FORFAIT CAS DE FORCE MAJEUR – complément cas de force majeure IUT Robert Schuman	200 €

Par 26 voix pour, la CFVU a approuvé le dispositif Cas de force majeure Covid19 pour la mobilité internationale étudiante sortante.

Délibération

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le dispositif Cas de force majeure Covid19 pour la mobilité internationale étudiante sortante.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

Destinataires :

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 15 juillet 2020

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN

DISPOSITIF CAS DE FORCE MAJEURE CoVid 19 POUR LA MOBILITE INTERNATIONALE ETUDIANTE SORTANTE

Présentation du dispositif

Ce dispositif Cas de force majeure CoVid19 pour la mobilité internationale étudiante a pour objectif de soutenir les étudiants en mobilité internationale qui ont dû engager des frais extraordinaires pour revenir en urgence de leur pays de destination, entre mars et juin 2020.

Ce dispositif est piloté par la Vice-Présidente Relations internationales et il est mis en œuvre par la Direction des relations internationales.

Le recensement des frais supplémentaires a été réalisé par la Direction des relations internationales entre avril et juin 2020. Chaque étudiant éligible à ce dispositif a été contacté individuellement pour compléter un formulaire de recensement des frais extraordinaires ainsi que les justificatifs associés, avec une date limite fixée au 19 juin 2020.

Critères d'éligibilité

Les étudiants de l'Université de Strasbourg en mobilité internationale en 19/20, éligibles et/ou allocataires aux dispositifs de soutien AMI ou Unistra.

Critères d'inéligibilité

- Les étudiants allocataires d'une bourse Erasmus+ ou d'une bourse IdEx en 19/20.
- Les étudiants ayant souscrits une assurance annulation de leur billet d'avion pour leur mobilité internationale en 19/20.
- Les étudiants en stage dont la gratification de stage est supérieure à 500€/mois sur la période de crise sanitaire CoVid19 (mars à juin 2020).
- Les étudiants ne doivent pas avoir déjà reçu de compensation financière pour les frais engendrés par la crise COVID 19 (Erasmus +, IDEX, UFA...).

A. Proposition d'attribution de forfait définis par le continent de destination de la mobilité internationale de l'étudiant :

Forfaits définis par le continent dans lequel se situe le pays de destination de la de la mobilité internationale de l'étudiant	forfait cas de force majeure mobilité internationale par étudiant
FORFAIT CAS DE FORCE MAJEURE - MOBILITE AFRIQUE	600 €
FORFAIT CAS DE FORCE MAJEURE - MOBILITE AMERIQUE	600 €
FORFAIT CAS DE FORCE MAJEURE - MOBILITE ASIE	650 €
FORFAIT CAS DE FORCE MAJEURE - MOBILITE OCEANIE	800 €
FORFAIT CAS DE FORCE MAJEURE - MOBILITE EUROPE	100 €

B. Proposition d'attribution de forfait défini en complément d'un soutien cas force majeure de composante

Forfaits en complément de soutien de composante	forfait cas de force majeure mobilité internationale par étudiant
FORFAIT CAS DE FORCE MAJEUR – complément cas de force majeure IUT Robert Schuman	200 €

Critères d'attribution pris en compte par la DRI :

- Règles de gestion des dispositifs AMI et Unistra en vigueur dans l'établissement
- Analyse au cas par cas des demandes de frais supplémentaires : prise en compte des frais extraordinaires liés au transport pour un retour du pays de mobilité en France ou pays européen en période de crise sanitaire Covid-19 (mars à juin 2020).
- Budget disponible
- Seul un forfait unique pourra être versé à un étudiant.

Validation : Ce dispositif proposé par la DRI a été validé à l'unanimité par la Commission Bourses de la DRI réunie le 26/06/2020.